

LA CARTE DE PÊCHE À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2022

AAPPMA RECIPROCITAIRES - DEPOSITAIRE

CARTE Interfédérale	Pour pêcher dans les 91 départements adhérents à l'Entente Halieutique du Grand Ouest au Club Halieutique et à l'Union Réciproitaire du Nord Est	TOTAL	100 €
CARTE FEDERALE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle «personne majeure» valable dans les AAPPMA réciproitaires de Côte-d'Or 1e et 2e catégorie Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Timbre CPMA	36,20 €
		Cotisation	41,80 €
		TOTAL	78 €
OPTION			
VIGNETTE EHGO	Pour les personnes ayant 1 carte fédérale majeure	TOTAL	35 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle «personne mineure» Jeune de 12 à moins de 18 ans au 1er janvier 2022 1e et 2e catégorie - Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Timbre CPMA	2,70 €
		Cotisation	18,30 €
		TOTAL	21 €
CARTE DÉCOUVERTE	Carte annuelle «découverte» Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier 2022 1e et 2e catégorie - Tous modes de pêche	Timbre CPMA	0,50 €
		Cotisation	5,50 €
		TOTAL	6 €
CARTE JOURNALIÈRE	Carte journalière 1e et 2e catégorie Tous modes de pêche	Timbre CPMA	3,90 €
		Cotisation	10,10 €
		TOTAL	14 €
CARTE HEBDOMADAIRE	Validité 7 jours consécutifs du 1er janvier au 31 décembre 2022 1e et 2e catégorie Tous modes de pêche	Timbre CPMA	13 €
		Cotisation	20 €
		TOTAL	33 €
Carte Promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle «Découverte Femme» Pêche à 1 ligne 1e et 2e catégorie Tous modes de pêche	Timbre CPMA	14,20 €
		Cotisation	20,80 €
		TOTAL	35 €
OPTION			
Supplément Barque	Pour pêcher à plus d'une ligne sur les six réservoirs de l'Auxois, la sablière GSM et le Lac de Marcenay	TOTAL	12 €
OPTION			
Supplément Carpe de nuit	Pour pêcher la carpe de nuit sur les lots autorisés par l'arrêté préfectoral en vigueur	TOTAL	15 €